

Les représentants de la FSU second degré ne siègent pas à ce CTSD dont l'ordre du jour ne concerne que le premier degré. Ils déplorent qu'il n'ait pas été envisagé de bilan de rentrée en CTSD dans le contexte particulier de la mise en place de la réforme du collège. Celle-ci se met en place sans l'assentiment des enseignants et il est déjà possible pour les représentants des personnels de constater que les conditions de travail ne se sont pas améliorées. Outre le fait que les programmes ont changé pour tous les niveaux à la fois, ce qui a représenté un travail de préparation considérable pour les collègues, il a fallu pour certains d'entre eux intégrer un EST imposé. Les réunions se multiplient (conseil pédagogique, liaison école collège, conseil d'école...). Dans la plupart d'entre elles, les enseignants remplissent des papiers sans y trouver de sens, ce qui accentue la frustration. De plus, dans de nombreux établissements, les manuels scolaires sont arrivés tardivement, voire pas encore.

Les enseignants vivent mal l'interdisciplinarité contrainte et l'inquiétude grandit face aux nouveaux bilans qui vont remplacer les bulletins trimestriels. La perspective des changements d'emploi du temps deux ou trois fois dans l'année dans certains collèges ne va pas dans le sens de la sérénité nécessaire aux apprentissages.

Les formations de l'an dernier ont été très souvent mal vécues car les formateurs n'ont pas répondu aux interrogations des professeurs et ont même tenté de stigmatiser ces derniers quand ils exprimaient des doutes sur la réforme.

Mais dans le département du Doubs, aucun bilan de rentrée n'a été fait, comme c'est le cas depuis plusieurs années et contrairement aux autres départements de l'Académie.

Dans le premier degré et concernant l'ordre du jour de ce CTSD, les représentants de la FSU considèrent bien tardive la date de cette instance demandée le 2 septembre dans le cadre d'une rentrée « ultra sécuritaire ». Qu'en est-il aujourd'hui, deux mois après ? Lors de ce CTSD, les représentants de la FSU souhaitent aborder une double problématique : celle de la responsabilité des équipes enseignantes et les questions matérielles.

La multiplication des attentats en France et les menaces adressées aux enseignants imposent aux usagers, aux partenaires et aux professionnels des écoles une vigilance nouvelle.

Dès le mois d'août 2016, le SNUipp-FSU a alerté l'administration sur les difficultés rencontrées par les enseignant-e-s pour essayer d'améliorer la sécurité dans les écoles. Aujourd'hui encore, nous tenons à rappeler ce qui caractérise la situation des enseignants sur le terrain :

- Un climat d'inquiétude et de méfiance s'est installé durablement. Il est demandé aux enseignants d'assumer à la fois la protection des élèves à l'intérieur des écoles et la surveillance des parents et des adultes aux entrées et sorties.
- De nombreuses consignes et documents émanant du ministère, des DASEN et des mairies imposent de nouvelles mesures sans tenir compte des spécificités de chaque école.
- Les réponses apportées par les personnes ressources en matière de sécurité sont contrastées voire insuffisantes.

Pour la FSU, la prévention des attentats et l'organisation des mesures d'urgence ne peut être de la seule responsabilité des enseignants. L'administration ne peut se contenter de rédiger une circulaire "parapluie" et de la transmettre de la ministre aux enseignant-e-s en passant par le recteur, le DASEN et les IEN.

- Nous demandons que l'expertise et les diagnostics des référents sureté académiques se traduisent par des préconisations écrites et signées par le DASEN.
- Nous demandons que les injonctions hiérarchiques soient adaptées à la réalité du terrain et que la responsabilité des directeurs-trices ne soit pas engagée des consignes inapplicables.
- Nous vous demandons de réliser un bilan des difficultés renontrées par les équipes et des mesures mises ne place.